

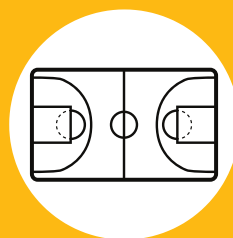
BPJEPS ACTIVITÉS SPORTS COLLECTIFS

Options: Basket-ball,
Football, Handball ou
Rugby



FORMACODE: 15436 - ROME: G1204

HAGETMAU (40)



DATES:

Du 16 août 2021 au 19 juillet
2022

LIEU DE FORMATION

La Cité Verte
Place Tordesillas
40700 Hagetmau

CONTACTS:

Coordonnateur
pédagogique :
Patrick MAUCOUVERT
pmaucouvert@cles-sport.com
06.14.24.56.48

Référent administratif :
Sabin BONGOS
sbongos@cles-sport.com
03.83.54.31.98

Référent administratif
socioprofessionnel
et handicap :
Sophia GOUTKIDIS
sgoutkidis@cles-sport.com
03.83.54.62.72

LE DIPLÔME

Mis en place par le Ministère des Sports, le Brevet Professionnel Jeunesse, Sport, Education Populaire, option « Activités Sports Collectifs », est un diplôme de niveau IV (bac).

Communément appelé « BP JEPS ASC », il confère à son titulaire la capacité à encadrer en autonomie des Activités Sports Collectifs contre rémunération. Ces activités visent :

- le maintien, l'entretien et le développement de la condition physique ;
- le développement psychomoteur ;
- valoriser et développer les liens sociaux.

MÉTIER ET DÉBOUCHÉS

L'animateur de Sports Collectifs exerce son métier essentiellement en milieu associatif, au sein de clubs et de fédérations où il assurera les entraînements jusqu'au niveau départemental. On le trouvera également au sein de mairies, MJC et centres de loisirs où il pourra animer les activités associées aux sports collectifs et innovants, vecteurs de lien social, de santé et de citoyenneté. Dans le privé, les clubs de vacances sont de potentiels employeurs; Sa polyvalence sera alors appréciée.

Le plus souvent, ses horaires s'adaptent aux disponibilités des publics et il cumule les employeurs pour arriver à une activité à temps plein.

L'animateur de sports collectifs pourra faire évoluer ses prérogatives en terme de niveau d'entraînement, en validant des brevets fédéraux dans la spécialité choisie. Les autres mentions des BPJEPS "Educateur sportif" lui permettront quant à elle d'élargir son champs d'activités vers d'autres disciplines, en faisant valoir un tronc commun. Des diplômes du Ministère des Sports de niveau supérieur, DEJEPS puis DESJEPS, l'amèneront vers des fonctions d'encadrement.

Enfin, le concours ETAPS permettra à l'animateur de sport collectif d'être titularisé au sein de la fonction territoriale, où il pourra gravir les échelons grâce aux concours internes.

TAUX DE SATISFACTION*

85%

REUSSITE AU DIPLÔME*

80%

INSERTION DANS
L'EMPLOI*

100%

INSCRIPTION

www.cles-sport.com

PUBLIC

Tous publics (Demandeurs d'emploi, salariés, apprentis, etc)
Publics porteurs de handicap
(Contacter le référent handicap)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Demandeurs d'emploi : Projet validé par conseiller (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, etc.
- Apprentis : Avoir signé un contrat d'apprentissage

PRÉ REQUIS

- PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST en cours de validité
- TEP validés

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ALTERNANCE

Rythme d'alternance : 2 jours en centre/3 jours en entreprise.
La formation en centre s'effectue en présentiel selon un modèle théorique-pratique.
Des ressources pédagogiques sont mise à disposition des apprenants sur un ENT.

VOLUME HORAIRE GLOBAL

630 heures en centre
966 heures en entreprise

COÛT DE LA FORMATION

Formation continue : Devis sur demande

Apprentissage : Selon prise en charge OPCO de Branche

RÉMUNÉRATION

Formation continue : Selon statut et éligibilité (Contacter le référent socioprofessionnel)

Apprentissage : Selon réglementation en vigueur
www.service-public.fr

TESTS DE SÉLECTION

- Epreuve 1 : Vidéo et QCM - 2 heures
Rédaction d'une synthèse à partir d'une vidéo de 40 minutes et QCM de connaissance générales.
- Epreuves 2 : Animation pédagogique - 40 minutes
A partir d'un thème de séance tiré au sort, le candidat devra animer une séance d'activité sportive de 20 minutes. Il disposera en amont de 20 minutes pour la préparation.
- Epreuve 3: Test d'endurance "Luc Léger" - 20 minutes
- Epreuve 4 : Entretien oral - 30 minutes
Le candidat devra présenter son parcours, ses motivations et son projet professionnel.

POSITIONNEMENT

Afin d'évaluer les éventuels acquis antérieurs du stagiaire, la formation démarre par 2 journées d'épreuves de positionnement, à l'issu desquels un plan de formation individualisé pourra être établi.

PROGRAMME DE FORMATION ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

MF1 : MILIEU PROFESSIONNEL ET MÉTHODOLOGIE DE PROJET - 105h

Communiquer dans les situations de vie professionnelle - Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative - Préparer un projet et son évaluation - Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité.

MF2 : ANIMATION CONTEXTUALISÉE - 105h

Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative - Préparer une action d'animation dans les champs des activités sports collectifs.

MF3 : SPORTS COLLECTIFS SUR PETIT ET GRAND TERRAIN - 175h

Concevoir et conduire de manière autonome, des projets et des prestations d'animations sportives dans le champ des Sports collectifs suivant : Basketball, Handball, Rugby, Football, Volleyball, Ultimate, Flag, Tchoukball... - Animer en sécurité, avec cohérence et progressivité dans les situations d'apprentissages, mise en place de cycle, conduite et évaluation de séance - Connaître les cadres réglementaires, administratifs et juridiques dans l'encadrement de l'activité.

MF4 : SPORTS COLLECTIFS : MENTION - 175h

Prendre en compte l'environnement professionnel - Participation au fonctionnement et la promotion de la structure employeuse - Préparer une action d'initiation et d'animation en autonomie jusqu'à un premier niveau de compétition dans l'option choisie.

MF4 : EXIGENCES PRÉALABLES À LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE - 75h

Droit (code du sport, responsabilité civile, pénale, organisation du sport en France, réglementation des Etablissements Recevant du Public « ERP » - Généralité sur le corps humain (anatomie, physiologie, biomécanique) - Activités physiques pour tous axées sur la sécurité et la réglementation de la pratique, Hygiène et sécurité - Pédagogie (rôle, missions de l'éducateur, construction d'une grille de séance) - Connaissance des publics.

CERTIFICATIONS

Le diplôme est obtenu par validation de l'ensemble des 4 unités capitalisables (UC) qui le composent. L'évaluation du candidat se fait lors des épreuves certificatives

En cas de validation partielle du diplôme, chaque UC validée est acquise tant que le diplôme n'est pas réformé.

CENTRE LORRAIN D'ÉDUCATION PAR LE SPORT

Association loi 1901 N° 015163 enregistrée à la préfecture de Meurthe-et-Moselle
SIRET 452 444 300 00043 - OF N°4154 02 311 54 -
UAI 0542541U
1 rue Paul Langevin - ZAC St Jacques II - 54320 Maxéville
www.cles-sport.com



CLES
CENTRE LORRAIN
D'ÉDUCATION
PAR LE SPORT



MINISTÈRE
DES SPORTS